

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

**République Française**

**Arrondissement  
de Lyon**

**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

**Métropole de Lyon**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
art. 16 Code Municipal : **35**

Séance du 10 octobre 2024

en exercice : **35**

Liste des délibérations publiée le 18 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 octobre 2024

qui ont pris part à la  
délibération **35**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

**OBJET**

**9**

**Adhésion à la centrale d'achat  
du Réseau des Acheteurs  
Hospitaliers - RESAH**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, PONS, FUSARI, JACOLIN, ASTRE, DUPUIS, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, MOREL-JOURNEL, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, KOWALSKI, GILLET, MAMASSIAN, de PARDIEU,

Membres excusés : Mmes et MM. BARRIER (pouvoir à M. CAUCHE), FUGIER (pouvoir à Mme GUERINOT), ROSAIN (pouvoir à Mme MOUSSA), SCHMIDT (pouvoir à M. GILLET).

Monsieur ESCOFFIER, Adjoint au Maire, explique que le Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) créé en 2007 a pour objectif d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur de la santé, public et privé non lucratif et a ouvert, à la demande de la direction générale de l'offre de soins, l'accès à ses marchés au territoire national en 2016. Le RESAH a constitué une centrale d'achat, au sens de l'article L2113-2 du Code de la commande publique, qui a pour mission de passer des marchés, de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou services. Il est ainsi devenu l'un des opérateurs majeurs du secteur, collaborant avec 700 établissements et collectivités intervenant dans le secteur sanitaire, médico-social et social, public et privé non lucratifs. À ce titre les communes et leurs CCAS peuvent adhérer au GIP RESAH.

L'acheteur qui recourt à la centrale d'achat pour l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence au sens du Code de la commande publique.

Le GIP RESAH dispose d'une offre de services en matière de systèmes d'information et de télécommunications particulièrement compétitive, ce qui motive cette adhésion. La Ville pourra recourir à cette centrale d'achat pour l'ensemble du catalogue qu'elle propose, notamment pour le renouvellement de ses équipements d'interconnexions réseaux, puisque, parmi les marchés de cette centrale d'achat, un lot est dédié aux équipements de téléphonie et de réseau, dont la pertinence technique a été validée par le service SI.

L'adhésion au GIP RESAH fait l'objet d'une cotisation annuelle de 600 € TTC. La souscription de certains marchés publics ou accords cadres peut faire l'objet de conventions spécifiques prévoyant la participation financière de l'adhérent.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER l'adhésion de la Ville à la centrale d'achat du GIP RESAH,

- AUTORISER madame le Maire à signer tout document ou convention nécessaire au bénéfice des offres de services de la centrale d'achat.

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion de la Ville à la centrale d'achat du GIP RESAH,

- AUTORISE madame le Maire à signer tout document ou convention nécessaire au bénéfice des offres de services de la centrale d'achat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : bulletin adhésion



Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le

## BULLETIN D'ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT

<b>Nom de l'établissement*</b>	
<b>N° SIRET*</b>	
<b>Adresse de l'établissement*</b>	
<b>Type d'établissement*</b>	<input type="checkbox"/> Sanitaire <input type="checkbox"/> Médico-social <input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> Collectivité territoriale <input type="checkbox"/> Autre
<b>Nom *</b>	
<b>Prénom*</b>	
<b>Fonction*</b>	
<b>Service*</b>	
<b>E-mail*</b>	
<b>Téléphone*</b>	

Tous les champs de ce formulaire sont obligatoires \*

Je souhaite adhérer à la centrale d'achat du GIP Resah pour un montant de 300 euros (établissements médico-sociaux) 600 euros (autres organismes) nets de taxe pour l'année civile 2024, afin de pouvoir bénéficier, le cas échéant, de ses marchés.

Un titre de recettes est envoyé par le Resah dès la signature de la présente convention. Les suivants seront envoyés au premier trimestre des années civiles suivantes.

Cette adhésion sera renouvelée tacitement chaque année. En cas de décision de non-renouvellement, il convient d'en informer le Resah par un courrier recommandé avec accusé de réception. A défaut de réception de ce courrier avant le 31 octobre de l'année en cours, l'adhésion sera automatiquement renouvelée.

Fait à ....., le .....

Nota bene : Aucune contribution financière n'est due au titre de l'adhésion pour l'année 2024 pour tout bulletin reçu après le 31 octobre 2024. Un bon de commande relatif à l'adhésion pour l'année 2025 doit néanmoins être transmis au Resah.

**Veillez compléter les informations nécessaires à la facturation par le Resah des frais d'adhésion annuels :**

Entité publique (CHORUS)

Autre entité

Code service :

Votre référence de commande :

Numéro d'EJ ou votre référence de commande :

Adresse @ à laquelle envoyer la facture :

**Comment avez-vous connu le Resah ? .....**

**Par quelle(s) filière(s) êtes vous plus particulièrement intéressé.e ?**

Bâtiment

Biologie

Biomédical

Conseil et RH

Energie

Services généraux

Hôtellerie

Logistique

Mobilité

Numérique

Produits de santé

Restauration

Environnement du patient et du résident

**Ce bulletin est à déposer complété et signé sur <https://espace-acheteur.resah.fr/formulaires/depot-bulletin-d-adhesion-centrale-d-achat>**